


Le **College**

**Une page
d'histoire
est sur
le point
de se tourner**





LE CHOIX NATUREL DES OMNIS

**NOTRE SOCIÉTÉ A SES
RACINES CHEZ LES
MEMBRES DE LA FMOQ.
ELLE EST LE FRUIT
DE TROIS DÉCENNIES
DE DÉVELOPPEMENT
ET D'ADAPTATION
À LEURS BESOINS
ET À LEURS INTÉRÊTS.**

Un nombre imposant d'omnipraticiens et d'omnipraticiennes du Québec choisissent d'investir par l'entremise de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* Et leur nombre va croissant. C'est une question de confiance et d'intégrité.

Au large éventail de produits financiers offert par la Société, s'ajoute un service de planification financière de haut niveau et très prisé, qui se caractérise par sa qualité et son impartialité.

Faites comme des milliers de vos collègues et profitez de l'expertise de conseillers avisés et objectifs qui ne sont pas rémunérés à commission. Ils vous feront, sans aucuns frais ni engagement, les meilleures recommandations en vue d'implanter une stratégie bien adaptée à votre situation et à l'environnement économique actuel. Renseignez-vous.



La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* est en plein virage vert.
Parce que nous croyons qu'un monde plus vert sera un monde plus riche.

Au revoir

Je présiderai pour la dernière fois le début de la séance du Conseil d'administration du 21 octobre au cours de laquelle les administrateurs choisiront un nouveau président-directeur général.

J'ai passé 12 ans au Collège à titre de président-directeur général et ce fut l'expérience la plus agréable et la plus stimulante de ma carrière. Merci à toutes les personnes qui m'ont appuyé pendant ces années et qui m'ont aidé à bien gérer notre ordre professionnel tant sur le plan académique, légal et économique que dans le domaine des relations publiques, des communications et des relations avec les autres ordres professionnels, sans oublier tous les autres organismes et institutions avec lesquels nous travaillons régulièrement.

Je crois avoir atteint les quatre objectifs que je m'étais fixés comme président, soit une organisation efficace et dynamique, l'amélioration des relations avec les médecins, le public et les médias, la révision du financement du Collège par une gestion serrée et l'absence de toute attache politique.

On peut dire sans gêne que le Collège des médecins du Québec occupe maintenant une place de première importance autant auprès du Conseil interprofessionnel du Québec, de l'Office des professions et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qu'auprès des autres ordres professionnels et du grand public.

C'est avec tristesse que je quitte une équipe formidable, mais après 12 ans, j'estime qu'il est bon, autant pour le Collège que pour ma propre carrière, de passer le flambeau à un nouveau président à qui je souhaite d'assumer ses fonctions avec souplesse, d'avoir un bon sens de l'écoute et d'exercer un leadership démocratique.

Je quitte le Collège en disant « mission accomplie » et merci à tous les médecins du Québec de m'avoir accordé leur confiance durant mes trois mandats.

Yves Lamontagne, M.D.
Président-directeur général

**Au Revoir**

I will be presiding over the opening of the Board of Directors meeting this coming October 21 for the very last time. The Directors will be selecting a new President and Chief Executive Officer on that day.

I have held the position of President and CEO of the Collège des médecins du Québec for 12 years, and I must say that it has been the most enjoyable and stimulating experience of my career. I extend my heartfelt gratitude to everyone who has supported me over all these years and helped me manage our professional order from an academic, legal, economic, and communications and public relations standpoint, as well as with respect to our relations with other professional orders and all the organizations and institutions we work with on a regular basis.

I believe that I have successfully achieved the four objectives I had set for myself as President of the Collège. These are to foster an effective and dynamic organization; to improve relations with physicians, the public, and the media; to optimize the Collège's financing through rigorous management; and to assure the absence of any political affiliations.

Moreover, we can say without any reservation today that the Collège des médecins du Québec holds a position of prime importance among the Québec Interprofessional Council, the Office des professions, and the provincial Ministry of Health and Social Services, as well as among other professional orders and the general public.

It is with a feeling of considerable sadness that I am leaving such an exceptional team. However, after 12 years, I believe it is appropriate for both the Collège and for my own career that I pass the torch on to a new President who I sincerely hope will assume the duties of the position with flexibility, an attentive ear, and with an ability to exercise democratic leadership.

I am leaving the Collège saying "mission accomplished", and I thank all the physicians of Québec for their confidence over my three mandates.

Yves Lamontagne, M.D.
President and Chief Executive Officer

COMITÉ EXÉCUTIF

Dr Yves Lamontagne, Dr Charles Bernard, Dr Jacques Boileau,
Dr François Croteau, M. Jean-François Joly.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dr Richard Bergeron Médecine de famille Montréal, 2006-2010	Dr Mauril Gaudreault Médecine de famille Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nord-du-Québec 2008-2012
Dr Charles Bernard Médecine de famille Québec, 2008-2012	Dr Jean-Yves Hamel Chirurgie générale Estrie, 2008-2012
Dr Jacques Boileau Hématologie Montréal, 2006-2010	Dr Julie Lalancette Médecine de famille Lanaudière, Laurentides 2008-2012
Dr Josée Courchesne Médecine de famille Montréal, 2006-2010	Dr Yves Lamontagne Psychiatrie Montréal, 2006-2010
Dr François Croteau Médecine de famille Montréal, 2006-2010	Dr Marie-Hélène LeBlanc Cardiologie Québec, 2008-2012
Dr Luc Dallaire Médecine de famille Chaudière-Appalaches 2008-2012	Dr Jean-Marc Lepage Médecine de famille Montréal, 2008-2012
Dr François Desbiens Médecine de famille Outaouais, Abitibi- Témiscamingue, 2008-2012	Dr Markus C. Martin Obstétrique-gynécologie Montréal, 2006-2010
Dr Guy Dumas Médecine de famille Mauricie, Centre-du-Québec 2008-2012	Dr André Rioux Médecine de famille Laval, 2006-2010
Dr France Laurent Forest Médecine de famille Bas-Saint-Laurent, Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine, 2008-2012	Dr Micheline Thibodeau Radiologie diagnostique Montréal, 2006-2010
Dr Patricia Garel Psychiatrie Montréal, 2006-2010	Dr Jean-Bernard Trudeau Médecine de famille Montréal, 2006-2010

Administrateurs nommés par les facultés de médecine du Québec

Dr Sarkis Hratch Meterissian
Vice-doyen à la formation postdoctorale
Faculté de médecine de l'Université McGill

Dr François Lajoie
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales
Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke

Dr Guy Lalonde
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales
Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Dr Pierre LeBlanc
Vice-doyen aux affaires cliniques, Études médicales
postdoctorales, Faculté de médecine de l'Université Laval

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Nathalie Ebnother, 2008-2012
Jean-François Joly, 2006-2010
Marjolaine Lafortune, 2008-2012
Pierre Parent, 2007-2010

Coordonnatrice de la revue: Francine Morin
Révision linguistique et réalisation graphique:
Le Groupe des publications d'affaires et
professionnelles Rogers
Représentation publicitaire:
Collège des médecins du Québec

Reproduction autorisée si la source est mentionnée.
Dans cette publication, le masculin est utilisé sans
préjudice et seulement pour alléger la lecture.

Dépôt légal
3^e trimestre 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1207-3040

Courriel: collegedesmedecins@cmq.org

MOT DU PRÉSIDENT

3 Au revoir

MISE AU POINT

5 La fin d'une présidence de changement

À L'AGENDA

6 Communiqués
7 Publications : nouvelles règles en matière de publicité
et de déclarations publiques
7 Semaine des professionnels

NOUVEAUTÉ SITE WEB

8 ALDO-Québec : nouveau service d'inscription en ligne

À L'HONNEUR

8 Deux médecins honorés par l'Ordre national du Québec
8 Avis de nomination

LES MANCHETTES

10 Planifier sa retraite à court et à moyen terme : une série de
conférences interactives
11 La Direction des services juridiques : « prévenir plutôt que guérir »
21 Ajustement d'un médicament par une infirmière

SUPPLÉMENT SOUVENIR

13 Au revoir Dr Lamontagne

DOSSIER DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

22 Le Plan de DPC : rapport annuel et questions fréquentes

MÉDICAMENTS

24 Avis, mises en garde et retraits

25 COIN DES LECTEURS

26 ATELIERS ET FORMATION

27 SAVIEZ-VOUS QUE...

28 AVIS DE DÉCÈS

29 NOUVEAUX MEMBRES

31 RAYONS X

ENSACHÉS DANS CE NUMÉRO

- Code de déontologie des médecins - Nouvelle version
- Le médecin, la publicité et les déclarations publiques - Guide d'exercice

La fin d'une présidence de changement

Il y aura bientôt seize ans que le Dr Yves Lamontagne est administrateur du Collège des médecins du Québec, dont douze à titre de président.

Au cours de ces douze années de présidence, les activités du Collège ont considérablement évolué à la faveur d'une volonté politique interne de changement et d'un environnement externe en mutation. Parmi les changements on peut souligner :

- L'harmonisation des examens finaux de résidence et bientôt des spécialités avec le reste du Canada;
- Une refonte majeure du *Code de déontologie des médecins* en 2002;
- L'ouverture vers le partage d'activités médicales avec d'autres professions de la santé;
- La simplification de la reconnaissance des compétences des médecins diplômés à l'extérieur du Québec;
- La promotion et l'encadrement des activités de développement professionnel continu;
- L'intensification des activités de communication publique à travers les médias imprimés et électroniques;
- Des prises de position, souvent avant-gardistes, sur des dossiers de santé d'intérêt public et professionnel.

On pourrait davantage parler d'une évolution plutôt que d'une révolution. Mais les décisions prises par le docteur Lamontagne et le Conseil d'administration ont permis au Collège de mieux assumer son rôle de protection du public par une plus grande pertinence et une meilleure qualité dans ses interventions, et marquer ainsi la pratique médicale de ce nouveau siècle.

Yves Lamontagne laisse une organisation en pleine possession de ses moyens, en bonne santé financière, avec une équipe compétente et dévouée, gage de stabilité, et résolument orientée vers l'avenir. Sans aucun doute, il peut dire « mission accomplie » et passer le relais sans crainte. Au-delà des actions, il laissera en héritage un état d'esprit, une façon d'être et d'exercer notre profession où le bien-être et l'intérêt du patient prédominent.

L'intérêt suscité par le poste de président du Collège est de bon augure et reflète bien le bon état de santé de notre organisation. Quelle que soit la nouvelle personne qui occupera ce poste, elle peut déjà compter sur l'appui de la permanence pour poursuivre les changements amorcés ou en initier d'autres. Parce qu'après tout, pour s'adapter à l'avenir une seule chose ne changera pas, c'est la nécessité de changement.

Merci Yves pour cette présidence et vive la prochaine !

Yves Robert, M.D.
Secrétaire
y robert@cmq.org



The End of a Presidency of Change

Dr. Yves Lamontagne will soon have marked 16 years as an administrator of the Collège des médecins du Québec, including 12 as President.

Over the course of Dr. Lamontagne's 12 years of Presidency, the Collège's activities have evolved considerably, fuelled by an internal commitment to change and an external environment in a state of flux. Among the most significant changes seen during his tenure are the following:

- Harmonization of final residency (and soon specialty) exams with the rest of Canada;
- Major revision of the *Code of Ethics of Physicians* in 2002;
- Development of an openness to the sharing

- of medical activities with other health professions;
- Simplification of the process to recognize the competencies of foreign-trained physicians;
- Promotion and creation of a framework for continuous professional development activities;
- Intensification of public communication activities via the print and electronic media;
- Adoption of innovative positions on important health files of public and professional interest.

More evolutionary than revolutionary, the decisions made by Dr. Lamontagne and our Board of Directors enabled the Collège to better assume its role as protector of the public by enhancing the pertinence and quality of its interventions, thus, leaving a significant mark on the practice of medicine in this new era.

Yves Lamontagne is leaving an organization that is in full possession of its means, in a solid financial position, and supported by a competent and dedicated team that has its sights firmly set on the future and on maintaining and continuously reinforcing the order's stability. Dr. Lamontagne can indeed say "mission accomplished", while passing on the reigns free of any concerns. Aside from his countless tangible contributions, his legacy is to have fostered a truly positive and shared spirit and a way of conducting ourselves and our profession that is constantly driven by our collective concern for the well-being and best interests of patients.

The interest shown in the position of Collège President augurs well and is a clear reflection of the state of our order's health. Whoever the new individual will be to assume this post, they can rest assured in the knowledge that they can count on receiving all the ongoing support they will need to pursue the changes already introduced and to undertake productive new initiatives. After all, in order to properly adapt to the future, one thing will never change – the constant need for change.

Thank you Yves for your outstanding Presidency... and here's to the success of your successor!

Yves Robert, M.D.
Secretary
y robert@cmq.org

COMMUNIQUÉS

INSUFFISANCE VASCULAIRE CÉPHALORACHIDIENNE CHRONIQUE (IVCC) ET SCLÉROSE EN PLAQUES

Le Collège encourage la poursuite des protocoles de recherche

En avril dernier, le Collège, interpellé par des patients réclamant le traitement proposé par un médecin italien, le Dr Paolo Zamboni, et par des médecins désireux de l'administrer, a demandé l'avis des experts de l'Association des radiologistes du Québec et de l'Association des neurologues du Québec. Les deux associations ont conclu que les travaux du Dr Zamboni sont préliminaires et doivent être validés par des études contrôlées.

Dans un communiqué émis le 23 juin dernier, le Collège a repris les avis de ces experts et l'opinion du Dr Zamboni à l'effet que l'hypothèse d'un lien entre l'IVCC et la sclérose en plaques est suffisamment intéressante pour mériter l'élaboration rapide de protocoles de recherche plus poussés permettant de confirmer ce lien et, le cas échéant, d'établir les normes d'investigation et de traitement, et, si l'hypothèse s'avère fondée, de rendre accessible le plus rapidement possible ce nouveau traitement aux patients.

MÉDECINE ET CHIRURGIE ESTHÉTIQUES

Mieux protéger le public par un encadrement approprié

À l'occasion d'une conférence de presse tenue à la mi-juin, le Collège a rendu public le rapport de son groupe de travail sur la médecine et la chirurgie esthétiques. Les recommandations du groupe de travail comprennent notamment la création d'un répertoire des activités médicales esthétiques et d'un guide d'exercice. Ces recommandations ont fait l'objet d'un article dans le numéro été 2010 de la revue *Le Collège*.



Le Collège accueille 207 nouveaux médecins

Le Collège a délivré 207 permis d'exercice le 1^{er} juillet 2010. Parmi ces nouveaux médecins, on compte 132 femmes et 75 hommes, 118 médecins de famille et 89 médecins spécialistes. Au total, 633 nouveaux médecins ont obtenu un permis d'exercice durant la période du 2 juillet 2009 au 2 juillet 2010.



INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS)

Le Collège se réjouit de la création de 500 postes

Le 14 juillet dernier, le Collège a émis un communiqué dans lequel il salue l'annonce faite par le Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, relativement au financement consenti pour la création de 500 postes d'IPS en soins de première ligne au cours des prochaines années. Le Collège est d'avis que cet investissement contribuera à intensifier le partage des activités médicales et à atténuer la pénurie de main-d'œuvre médicale dans le réseau de la santé.



CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COMITÉ
EXÉCUTIF

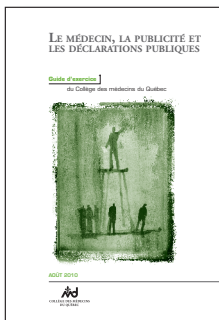
21 et 22 octobre 2010 17 novembre 2010
10 décembre 2010

PUBLICATIONS

Nouvelles règles en matière de publicité et de déclarations publiques

Le *Code de déontologie des médecins* a été modifié afin d'y intégrer une section spécifique traitant de la publicité et des règles à suivre par le médecin lorsqu'il fait des déclarations publiques. Afin de faciliter l'application de ces nouvelles dispositions, un guide d'exercice proposant plusieurs exemples pratiques a été publié par le Collège.

Le *Code de déontologie des médecins* révisé et le guide d'exercice *Le médecin, la publicité et les déclarations publiques* sont joints au numéro automne 2010 de la revue *Le Collège* que vous avez entre les mains.



 <http://www.cmq.org> (section Membres, Publications)

11 AU 15 OCTOBRE 2010

SEMAINE DES PROFESSIONNELS

Sous les auspices du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), la *Semaine des professionnels* se tiendra du 11 au 15 octobre 2010.

Les 45 ordres professionnels participent à cet événement unique qui souligne la contribution des 340 000 professionnels à la société québécoise.

Les activités :

- campagne publicitaire sous la signature **Un pro, c'est un pro!**
- l'Avenue des professions au Salon national de l'éducation (Place Bonaventure, Montréal, 13-15 octobre 2010)
- conférence-débat public en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde
- déjeuner-conférence en collaboration avec la Fédération des Chambres de commerce du Québec



Quelque soit l'outil de facturation que vous désirez utiliser, sachez que Logiciels INFO-DATA offre ce service :

■ AGENCE DE FACTURATION

- ▶ service personnalisé
- ▶ facturation rapide
- ▶ pour tout type de facturation et de pratique

■ LOGICIEL DE FACTURATION

- ▶ mises à jour gratuites
- ▶ disponible sur PC et Mac
- ▶ nombreux automatismes accélérant votre saisie
- ▶ inscription de la clientèle (GMF et bientôt NON-GMF)

Logiciels INFO-DATA,
la référence en facturation médicale

Logiciels
INFO-DATA
www.infodata.ca

FAITES
VOTRE
CHOIX

1 seul numéro : 1.866.831.9077

ALDO-QUÉBEC : NOUVEAU SERVICE D'INSCRIPTION EN LIGNE

L'activité de formation sur les aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la médecine au Québec (ALDO-Québec) est un préalable à la délivrance du permis d'exercice pour tous les résidents en

médecine. Les résidents en médecine qui s'inscrivent à cette activité doivent désormais le faire par le biais de la section sécurisée du site Web du Collège. Depuis le début du mois d'août 2010, l'inscription en

ligne à l'activité ALDO-Québec est possible grâce à l'interface dynamique, sécuritaire et confidentielle développée par le Collège, et utilisée depuis quelques années déjà pour le renouvellement des cartes de stages.

| À L'HONNEUR

DEUX MÉDECINS HONORÉS PAR L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

DEPUIS 25 ANS, L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC SOULIGNE DES PARCOURS EXCEPTIONNELS AINSI QUE DES CONTRIBUTIONS REMARQUABLES AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN. CETTE ANNÉE, DEUX MÉDECINS SONT VENUS GROSSIR LES RANGS DE SES QUELQUE 776 MEMBRES.



Dr Christine Colin

Le Dr Christine Colin, médecin spécialiste en santé communautaire et professeur titulaire à l'Université de Montréal, a été nommée Chevalière. Le Dr Colin, en plus d'avoir profondément marqué l'univers de la santé publique à l'étranger, s'est appliquée au Québec à définir et à implanter de nombreuses orientations, politiques, programmes d'intervention et nouvelles structures en matière de santé publique, de périnatalité, de prévention et d'amélioration de la santé en milieu défavorisé.



Dr Jean-Claude Fouron

Le Dr Jean-Claude Fouron, cardiologue pédiatre de renom et récipiendaire du Prix d'excellence 2009 du Collège, a été nommé Officier. Rappelons qu'il a fondé en 1989 la première unité de cardiologie fœtale au Canada, rattachée au CHU Sainte-Justine et réputée à l'échelle internationale. Le Dr Fouron est également professeur au département de pédiatrie de l'Université de Montréal. Il est aussi engagé dans le développement d'un projet à l'Université d'Haïti pour y permettre l'amélioration de l'enseignement de la pédiatrie.



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC



Dr Isabelle Amyot
Syndic adjoint
à la Direction
des enquêtes

AVIS DE NOMINATION

Le Collège des médecins du Québec est heureux d'annoncer la nomination du Dr Isabelle Amyot à titre de syndic adjoint à la Direction des enquêtes.

Pédiatre de formation, le Dr Amyot est aussi détentrice d'un MBA des HEC de Montréal. Son parcours professionnel est étroitement lié au CHU Sainte-Justine où elle occupait récemment les fonctions de directrice des affaires médicales et universitaires en plus d'assurer la cogestion de la Direction exécutive des programmes clientèles et la présidence de la Table des chefs de département. Parallèlement à sa pratique, le Dr Amyot a mené une carrière académique comme professeur adjoint de clinique et leader pédagogique au département de pédiatrie de l'Université de Montréal. Elle est aussi l'auteure et coauteure de nombreux écrits scientifiques en pédiatrie.

Nous lui souhaitons la bienvenue au Collège.



PRIX DÉCERNÉS EN 2011

Hommage à l'humanisme et à l'excellence

À compter de 2011, le Collège des médecins décernera annuellement deux prix à des médecins qui se sont distingués. Le **Prix d'humanisme** reconnaîtra les valeurs d'humanisme et d'engagement social d'un médecin alors que le **Prix d'excellence** soulignera des accomplissements sur le plan scientifique ou académique.

PRIX D'HUMANISME

Votre collègue est un médecin d'exception, il ou elle :

- ▶ **incarne les valeurs d'humanisme, d'engagement social et de philanthropie prônées par le Collège;**
- ▶ a à son actif des réalisations qui font une différence dans la vie de ses patients, de son groupe ou de sa communauté;
- ▶ est actif professionnellement.

PRIX D'EXCELLENCE

Votre collègue est un médecin possédant une grande éthique professionnelle, il ou elle :

- ▶ **contribue, par son apport au plan scientifique ou académique, à l'évolution de la profession médicale et à l'amélioration de la qualité de l'exercice de la médecine;**
- ▶ a à son actif des réalisations qui font une différence dans la vie de ses patients, de son groupe ou de sa communauté;
- ▶ est actif professionnellement.

Mise en candidature :

Pour soumettre la candidature de votre collègue, vous devez faire parvenir au comité de sélection :

- ▶ une lettre de présentation dans laquelle vous indiquez le prix pour lequel vous soumettez sa candidature et décrivez comment ce médecin s'est distingué;
- ▶ des témoignages d'autres collègues et de son entourage;
- ▶ vous pouvez également joindre son curriculum vitae et un dossier de presse.

Le Prix d'humanisme et le Prix d'excellence seront remis aux lauréats lors du colloque annuel du Collège qui se déroulera le 13 mai 2011 à Longueuil, à l'Hôtel Sandman. À l'occasion de cet hommage, une bourse destinée à l'association de leur choix leur sera offerte.

Faites parvenir la mise en candidature au plus tard le 22 novembre par courrier ou par courriel à :

PRIX D'HUMANISME ou PRIX D'EXCELLENCE (spécifiez)

Service des communications

Collège des médecins du Québec

2170, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H3H 2T8

collegedesmedecins@cmq.org



**COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC**

PLANIFIER SA RETRAITE À COURT ET À MOYEN TERME : UNE SÉRIE DE CONFÉRENCES INTERACTIVES

SELON LES DONNÉES TIRÉES DU TABLEAU DES MEMBRES, EN 2009, L'ÂGE MOYEN DE LA RETRAITE ÉTAIT DE 68 ANS POUR LES MÉDECINS DE FAMILLE ET DE 72 ANS POUR LES MÉDECINS SPÉCIALISTES, COMPARATIVEMENT À 62 ANS POUR L'ENSEMBLE DES CANADIENS ET À 59 ANS POUR L'ENSEMBLE DES QUÉBÉCOIS. CET ÉTAT DE FAITS SOULÈVE UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS.

Pourquoi les médecins prennent-ils leur retraite plus tardivement? Ont-ils préparé leur retraite? Sont-ils prêts psychologiquement et financièrement à entreprendre cette nouvelle étape? Ont-ils mis à jour leur testament? Ont-ils pensé à un mandat en cas d'inaptitude?

Dans le but d'aider les médecins à planifier leur retraite, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ) ont mis sur pied conjointement un programme de conférences interactives.

Ces conférences s'adressent à des médecins ou à des groupes de 10 à 30 ou même 50 participants (médecins et conjoint(e)s) et sont offertes dans tous les milieux cliniques : cliniques privées, GMF, établissements de santé, associations médicales ou regroupements de médecins par région, par spécialité.

QUATRE GRANDS THÈMES Y SONT ABORDÉS :

■ Conférence 1

Les aspects financiers

durée : trois heures

■ Conférence 2

Les assurances et les aspects juridiques

durée : trois heures

■ Conférence 3A

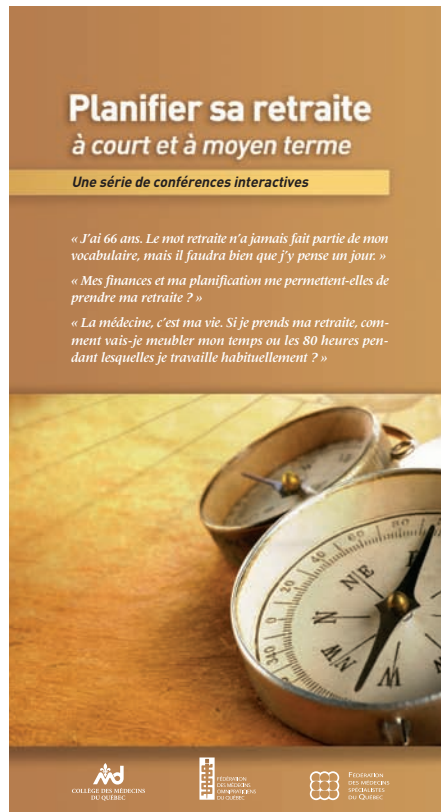
Les aspects psychosociaux

durée : 90 minutes

■ Conférence 3B - Les aspects

réglementaires et déontologiques

durée : 90 minutes



La première conférence a pour objectif de montrer l'importance d'une planification financière à court et à moyen terme. La conférence 2 apprend à cerner ses besoins en assurance et expose certaines considérations juridiques liées à la retraite.

La conférence 3A traite des répercussions psychologiques de la retraite tant sur le plan personnel que professionnel et social. La conférence 3B examine les obligations du médecin en établissement ou en cabinet lors d'un changement de statut ou au moment de prendre la retraite.

[Ces conférences s'adressent à des médecins ou à des groupes de 10 à 30 ou même 50 participants (médecins et conjoint(e)s) et sont offertes dans tous les milieux cliniques.]

Les personnes-ressources pour les diverses conférences proviennent de la Direction de l'amélioration de l'exercice et de la Direction des enquêtes du CMQ, de la Financière des professionnels, du Fonds d'investissement FMOQ et de Sogemec Assurances.

Toutes ces activités donnent droit à des unités de formation continue de catégorie 1 par la FMOQ et des unités du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Si vous désirez participer à une conférence ou si vous souhaitez qu'une ou des conférences soient données dans votre milieu, ou pour toute information, veuillez vous adresser à : Mme Isabelle Brunet, coordonnatrice des ateliers de DPC du CMQ
Tél : 514 933-4441 ou
1 888 633-3246, poste 5330
Courriel : ibrunet@cmq.org

LA DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES : « PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR »

COMMENT RENDRE COMPTE DES MULTIPLES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES (DSJ) ET DE LEUR IMPORTANCE POUR LA BONNE MARCHE DU COLLÈGE? OUTRE LES SECTEURS DE LA DISCIPLINE ET DU COMITÉ DE RÉVISION QUI ONT DÉJÀ FAIT L'OBJET D'ARTICLES DANS LA REVUE *LE COLLÈGE*, LA DSJ ŒUVRE DANS UN ÉVENTAIL DE DOMAINES DONT LA FORMATION, LE SOUTIEN ET LES CONSEILS JURIDIQUES, L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ, LES POURSUITES JUDICIAIRES, LA VEILLE LÉGISLATIVE ET LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE. LA MAJORITÉ DE CES ACTIVITÉS ONT CEPENDANT UN DÉNOMINATEUR COMMUN : LA PRÉVENTION. LES ACTIVITÉS DÉCRITES CI-DESSOUS MONTRENT BIEN QU'« IL VAUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR », UN CREDO AUQUEL ADHÈRE ENTIÈREMENT L'ÉQUIPE DE LA DSJ.

FORMER ET INFORMER

La formation est une préoccupation importante de la DSJ et occupera une place encore plus prépondérante dans les années à venir. Des capsules juridiques et des grilles d'analyse sont élaborées à l'intention des décideurs sur l'équité procédurale et la motivation des décisions dans le cadre d'un processus affectant le droit d'exercice des médecins. Les membres du comité d'admission à l'exercice (CAE) du Collège ont déjà reçu cette formation. Ce service d'accompagnement sera également offert aux autres décideurs du Collège.

À l'ère de la société du savoir et de l'information, une saine gestion documentaire s'avère incontournable. Que l'information soit sous forme papier ou électronique, créée ou reçue par le Collège, la DSJ, par l'entremise de son secteur gestion documentaire et archives, assure la protection juridique du Collège tout en facilitant le repérage et l'accès à l'information pour une prise de décision efficace.

CONSEILLER ET SOUTENIR

La DSJ est appelée à donner régulièrement des avis juridiques aux directions du Collège, à l'exception de la Direction des enquêtes.

De quelle nature sont ces avis? Il peut s'agir, entre autres, d'un problème rencontré dans le cadre d'une inspection professionnelle, de la délivrance d'un per-

mis d'exercice, de l'imposition d'un stage, de l'inscription au tableau de l'ordre ou de l'interprétation des règlements du Collège.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en 2007, le Collège est l'ordre professionnel, avec le Barreau du Québec, qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'accès. La DSJ accompagne le responsable de l'accès dans le cadre du traitement de ces demandes.

Dès qu'un médecin est trouvé coupable d'un acte criminel, le comité exécutif (CE) doit déterminer si cet acte a un lien avec l'exercice de la profession. Il peut s'agir d'une infraction criminelle ou d'une infraction pénale. Le CE peut compter sur le soutien juridique de la DSJ pour alimenter sa réflexion et le guider dans sa décision.

[Que l'information soit sous forme papier ou électronique, créée ou reçue par le Collège, la DSJ, par l'entremise de son secteur gestion documentaire et archives, assure la protection juridique du Collège tout en facilitant le repérage et l'accès à l'information pour une prise de décision efficace.]

Le Collège et ses dirigeants font tous les ans l'objet de quelques poursuites et mises en demeure. Celles-ci proviennent autant de médecins qui déclarent avoir subi un



Me Christian Gauvin, directeur des Services juridiques

préjudice à la suite d'une décision rendue par le Collège (refus de délivrer un permis restrictif ou imposition d'un stage de perfectionnement) que de citoyens.

Suite à la page 12 »

La DSJ est également responsable de recouvrer les sommes dues au Collège, qu'il s'agisse d'amendes ou de frais disciplinaires impayés.

L'élaboration de textes réglementaires constitue aussi une partie importante du travail de la DSJ. Avant d'adopter de nouveaux règlements ou des modifications à un règlement, le Collège consulte plusieurs organismes, notamment les fédérations médicales, l'Association canadienne de protection médicale et les ordres professionnels concernés. La Direction s'assure ainsi que les normes réglementaires sont bien comprises par les médecins car elles dictent leur conduite et doivent être interprétées correctement.

[« Faire en sorte de mettre la table pour que la mission de protection du public soit assurée, mais toujours avec le souci du droit du professionnel », voilà les mots d'ordre de son directeur, Me Christian Gauvin.]

La liste des activités décrites précédemment est loin d'être exhaustive. La DSJ intervient aussi en matière de partage des activités médicales, d'exercice en société, d'élection, etc.

AIDER LES MÉDECINS ET PROTÉGER LA POPULATION

Il peut arriver, lors d'une enquête ou d'une inspection professionnelle, que le syndic ou le médecin inspecteur constate qu'un membre éprouve des problèmes physiques ou mentaux pouvant nuire à sa pratique. Le dossier est alors soumis au CE qui décidera si l'état de santé du médecin est incompatible avec l'exercice de sa profession. Le CE est aussi appelé à prendre une décision lorsqu'un médecin radié veut se réinscrire au

tableau de l'ordre ou qu'un futur médecin ayant un dossier criminel demande à y être inscrit. Le rôle de la Direction des services juridiques est alors de faire en sorte que le droit du médecin à un processus juste et équitable soit respecté et que la protection du public soit assurée. La Direction est en quelque sorte le « gardien » de l'équité procédurale. Elle veille notamment au respect du droit du membre : le droit d'être entendu, de faire des représentations écrites et d'obtenir toute la documentation nécessaire.

Lorsqu'une décision affecte le droit d'exercice d'un membre, l'information doit se retrouver au tableau de l'ordre. La DSJ est juridiquement garante des renseignements inscrits au tableau et

doit s'assurer que celui-ci respecte les normes législatives prévues afin que la population ait accès à ces informations.

ÊTRE PROACTIF


La DSJ assure une veille législative, jurisprudentielle et réglementaire avec rigueur. Une technicienne juridique veille à ce que le Collège soit informé de toute législation ou de tout règlement déposé ou de tout jugement rendu au Québec ou au Canada dans le secteur de la santé et des ordres professionnels. Cela, afin de suivre l'évolution de dossiers publics en lien avec la qualité des soins, de prendre position et, éventuellement, de se prononcer en commission parlementaire ou de constituer un groupe de travail sur des sujets d'intérêt. En effet, les juge-

ments rendus peuvent contribuer à l'amélioration des façons de faire du Collège.

COLLABORATION, COMPÉTENCE ET DYNAMISME

Pour mener à bien son mandat, le directeur des Services juridiques dispose d'une équipe engagée aux compétences diversifiées : une directrice adjointe, également avocate, des techniciennes juridiques, des secrétaires, des archivistes, des techniciennes aux archives et des agentes. La Direction prône une gestion participative et collaborative où les responsabilités sont partagées en fonction des compétences de chacun.

« Faire en sorte de mettre la table pour que la mission de protection du public soit assurée, mais toujours avec le souci du droit du professionnel », voilà les mots d'ordre de son directeur, Me Christian Gauvin.



ÉLECTION 2010
SUIVEZ LES RÉSULTATS SUR VOTRE ÉCRAN

Nous vous rappelons que la date et l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des administrateurs des régions électorales de Montréal (huit administrateurs), de la Montérégie (un administrateur) et de Laval (un administrateur) sont le **mercredi 6 octobre 2010 à 16 h.**

Consultez le site Web du Collège pour connaître les résultats de l'élection : **www.cmq.org**



Au revoir Dr Lamontagne!

12 ANS

DE LA VIE
DU COLLÈGE

Une présidence sous le signe de L'OUVERTURE

Une présidence marquante

Dès le début de sa présidence en 1998 et tout au long de ses trois mandats, le Dr Yves Lamontagne a été un acteur important dans la modernisation du Collège. Les valeurs d'humanisme, de transparence et d'ouverture ont toujours guidé ses actions. En plus de participer activement à la transmission de ces valeurs, le Dr Lamontagne a contribué grandement à promouvoir le mandat de protection du public, une mission qui lui a toujours tenu à cœur.

Un travail d'équipe

Pour mener à bien cette mission, le Dr Lamontagne a pu compter sur sa « gang ». Administrateurs du Collège, membres du comité exécutif, directeurs, médecins cadres et personnel de soutien du Collège, ainsi que membres des divers comités et groupes de travail ont tous contribué, chacun à leur façon et à leur mesure, à l'atteinte des quatre objectifs que s'était fixés le Dr Lamontagne au début de son mandat :

« rendre l'organisation efficace et dynamique, en améliorer la gestion financière, développer nos relations avec la population, les médecins et les médias, et n'avoir aucune attache politique ».

Un contexte souvent difficile, toujours stimulant

Au cours de ces douze années, le Collège a évolué dans un contexte de pénurie d'effectif médical, de problèmes d'accessibilité aux soins et aux services, de financement du système de santé, de transformation des rôles professionnels et des valeurs des médecins. Le défi d'assumer la présidence en ces temps mouvementés n'a pas toujours été facile mais il a été mené rondement, avec le « gros bon sens ».

Loin de vouloir dresser un bilan exhaustif de ces 12 ans de la vie du Collège, nous voulons dans ces quelques pages rappeler les actions marquantes de la présidence du Dr Lamontagne et, à travers les témoignages qui y sont livrés, rendre compte de l'homme. ♦

« Yves, laisse-nous te remercier.
Merci pour tout. Merci pour ta confiance,
ta générosité, ta bonne humeur,
ton dévouement, ton appui.
Merci d'avoir su donner crédit
à tes collaborateurs, d'avoir toujours
été vrai, sincère.
Merci de nous avoir calmés, stimulés,
motivés, encouragés.
Merci pour les rires et les fous rires.
Merci pour ta complicité, pour
ta gestion participative,
pour ton efficacité un peu « speedée ».
Merci d'avoir été un gars d'équipe,
un gars de la gang, un chum.
Bref, merci pour ton amitié.
ON T'AIME Yves. »

(extrait du témoignage livré par
Me Christian Gauvin, directeur des
Services juridiques, au nom des directeurs
du Collège, lors de la soirée hommage
organisée en l'honneur
du Dr Lamontagne)

L'OUVERTURE au regard de la profession

Augmenter les effectifs en facilitant l'accès à la profession

Le Dr Lamontagne a été le partisan, sinon l'initiateur, de plusieurs mesures visant à minimiser l'impact de la pénurie de main-d'œuvre médicale sur la population et à faciliter la tâche aux médecins. Parmi ces mesures figurent le partage de certaines activités médicales avec d'autres professionnels de la santé, l'harmonisation des examens pour les résidents en médecine avec les examens du reste du Canada, la conversion facilitée des permis restrictifs en permis réguliers pour les médecins diplômés à l'étranger, la délivrance de permis restrictifs à des résidents en médecine en fin de formation, sans compter l'intégration de médecins ayant obtenu leur diplôme de médecine ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis.

Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre médicale

Deux accords importants ont été signés en 2009 et ont fait l'objet de plusieurs articles dans la revue *Le Collège*. Rappelons qu'en avril, l'an dernier, le Collège des médecins du Québec et le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario ont signé un accord historique sur la mobilité de la main-d'œuvre. Cette entente donne la possibilité aux médecins des deux provinces d'obtenir un « permis sur permis » à certaines conditions. La signature de cette entente a constitué une première étape majeure dans l'application de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), signé en janvier 2009 par les premiers ministres provinciaux et fédéral.

Au mois de novembre de la même année, suivait la signature de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) pour la profession médicale entre le Collège des médecins, le Conseil national de l'Ordre des médecins de France et le ministère de la Santé et des Sports de France. Cette entente sera vraisemblablement la première d'une série qui devrait permettre une plus grande mobilité de la main-d'œuvre médicale entre le Canada, l'Europe et d'autres

pays, et ainsi contribuer à l'établissement de normes internationales de qualité de l'exercice de la médecine pour une meilleure protection du public partout dans le monde.



Se rapprocher des médecins du Québec

Cette volonté de rapprochement s'est manifestée notamment par la création ou la modernisation de divers outils de communication. Parmi ceux-ci : l'ajout d'un volet transactionnel au site Web du Collège, la refonte en profondeur du site Web, la transformation du bulletin *Le Collège* en une revue se voulant un lieu d'échange, et, enfin, la création de l'infolettre, envoyée périodiquement et qui permet de joindre plus de 15 000 membres par courriel pour les tenir informés des dernières décisions, publications ou actions du Collège. ♦

« Quel est le bilan que l'on va retenir d'Yves Lamontagne? Celui d'un médecin qui a défendu l'intérêt de la population et qui a su travailler en collaboration avec tous les gens et les partenaires, que ce soit les ordres professionnels, les fédérations et le ministère. »

Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

Plus près de vous

Le nouveau site Web du Collège des médecins du Québec répond à vos besoins.

www.cmq.org
T 888 633-3246

L'OUVERTURE face à la population

Au cours de ces douze dernières années, le Collège a été au cœur de nombreux débats sur des sujets qui préoccupent le public. Il s'est prononcé notamment sur la réorganisation et la gestion des services médicaux, les traitements non reconnus, les soins en fin de vie et, plus récemment, le Collège recommandait un meilleur encadrement de la médecine et de la chirurgie esthétiques afin de mieux protéger le public. Il est également intervenu de façon déterminante lors de crises ayant touché la population comme les médecins infectés par les infections transmissibles par le sang, l'assurance qualité en pathologie et la pandémie d'influenza A(H1N1). La perception des médias et du public s'est grandement améliorée au fil des ans en ce qui a trait au leadership et à l'image du Collège, et cela, on le doit beaucoup au Dr Lamontagne.

Une présence accrue dans les médias

Le Dr Lamontagne a occupé l'espace public à maintes reprises durant ces années, toujours avec l'objectif de mieux informer la population. En tant que porte-parole du Collège, il a accordé plus de 2 000 entrevues dans les médias (soit près de 200 entrevues annuellement), en plus des conférences de presse qu'il a données et des tribunes qu'il a occupées. Son bagout, sa personnalité, son charisme et son authenticité ont aussi largement contribué à projeter une image de proximité avec le public. D'ailleurs, au cours d'une entrevue avec un journaliste de *La Presse*, il se définissait lui-même comme un « ti-clin de Rosemont » qui avait réussi grâce à la confiance et à la persévérance que ses parents lui avaient inculquées. Les gens du public l'ont bien compris et n'hésitent pas à l'aborder dans la rue pour commenter ses sorties publiques, pour l'interroger ou pour le féliciter.

Des outils de communication adaptés au grand public

En plus de produire certaines publications destinées à informer le public (p. ex., le dépliant *L'inconduite de nature sexuelle*, la brochure *Les produits de santé naturels, parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien* et, prochainement, la création d'un répertoire des activités médicales esthétiques), le Collège a mis en ligne, en février 2006, un répertoire électronique des médecins du Québec, améliorant ainsi l'accès à l'information sur les médecins. Dans le site Web du Collège lancé en 2009, une section destinée au grand public a été créée pour mieux répondre à ses besoins.

Enfin, dans le but de mieux faire connaître le rôle et la mission du Collège et d'améliorer la perception du public à son égard, le Collège a déployé pour la première fois, au mois de septembre 2009, une campagne de communication télévisuelle sous le thème *Plus près de vous*. Le Dr Lamontagne en était la voix. ♦

« Nous sommes heureuses d'avoir pu côtoyer un patron et un porte-parole positif, disponible et dévoué comme le docteur Lamontagne. Pour l'équipe des communications, c'était un plaisir de travailler avec lui : il sait aller à l'essentiel, il a une belle présence et un charisme inné qui gagnent d'avance son auditoire.

Même ses récits de voyage, qu'il nous faisait parfois en passant dans notre secteur, étaient passionnants. Il racontait des histoires colorées avec beaucoup d'humour et de vivacité, et on ne pouvait que l'écouter. »

Caroline Thérberge
pour l'équipe des communications,
Collège des médecins du Québec



Ci-contre,
Mme Rose-Marie Charest

« À part ton humanisme, je veux saluer ta grande créativité, ta créativité dans l'écrit, ta créativité dans la musique, ta créativité dans la psychiatrie, ta créativité aussi dans les relations entre les ordres professionnels. Tu as jeté un vent de fraîcheur dont on a tous bénéficié, dont on continuera à bénéficier. Tu as toujours rappelé à quel point c'était la personne qui devait être au cœur de nos préoccupations, à quel point on devait lâcher nos egos et nos chicanes personnelles pour faire en sorte que le public puisse bénéficier de nos services le mieux possible [...]. Tu as été une excellente source d'inspiration, Yves. Merci beaucoup. Merci pour ce que tu as fait pour ton ordre, ce que tu as fait pour le système professionnel et, au-delà de tout, ce que tu as fait pour le public québécois. »

(extrait du témoignage livré par Madame Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, lors de la soirée hommage organisée en l'honneur du Dr Lamontagne)

L'OUVERTURE aux autres ordres professionnels

Offrir de meilleurs soins grâce au partage des activités médicales

Dans son éditorial du printemps 2009 de la revue *Le Collège*, le Dr Lamontagne réitérait l'importance qu'il accorde à l'interprofessionnalisme : « Il est intéressant de constater qu'avant 2002, le Collège des médecins était considéré comme corporatiste, protectionniste, et comme une organisation qui voulait garder tout le pouvoir et qui était réfractaire à tout partage des activités médicales. Si tel était le cas alors, ce dont je doute personnellement, la situation a bien changé depuis. En effet, le Collège démontre une grande ouverture lorsque vient le temps de partager des actes ou des interventions afin de fournir les meilleurs soins possibles aux patients tout en assurant la protection du public dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre médicale. »

Depuis l'entrée en vigueur en 2003 de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le domaine de la santé* (couramment appelée loi 90), la majorité des efforts du Collège ont porté sur la pratique professionnelle de l'infirmière, notamment par la création du rôle d'infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie, en cardiologie, en néphrologie et en soins de première ligne de même que sur l'autorisation d'activités professionnelles à plusieurs groupes d'intervenants, en plus de réguler des situations qui étaient en marge du système professionnel. Le Collège a également soutenu le projet de loi n° 21 portant sur la réforme dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines qui, après 15 ans de discussion entre les ordres professionnels concernés, devrait enfin permettre une meilleure concertation entre les professionnels de la santé mentale et des relations humaines.

Agir avec leadership

En 2005, le Collège a mis à contribution son expérience sur le plan organisationnel et pédagogique en organisant le premier colloque des dirigeants des ordres professionnels. L'objectif poursuivi était d'instaurer un lieu de partage et d'échange sur des problématiques et des sujets communs aux ordres professionnels.

En novembre 2007, le Collège a invité les associations, les syndicats, les professionnels et tous les autres travailleurs du domaine de la santé à un grand *Sommet de la santé*, tenu sur 3 jours. Pour la première fois, les acteurs du réseau de la santé de toute formation et de tout niveau, allant du patient jusqu'au dirigeant et du préposé au malade jusqu'au professionnel, pouvaient se rencontrer et discuter de solutions autour de problèmes communs. Ce sommet, parmi d'autres actions, illustre bien la volonté du Dr Lamontagne d'ouvrir et de permettre la discussion entre les acteurs du réseau. ♦

L'HOMME derrière le président

Yves Lamontagne n'est pas que médecin, il est aussi homme-orchestre. Un homme aux multiples facettes.

Le communicateur

Que ce soit au fil d'une conversation avec une personne du public, à l'occasion d'une rencontre avec un journaliste ou devant un auditoire composé de professionnels, l'homme est coloré, a son franc-parler et est à l'aise pour communiquer. Il sait aussi vulgariser sa pensée et manier la plume comme le démontrent les 34 livres et essais qu'il a publiés. Tout récemment, il a abordé un nouveau genre avec la parution d'un premier roman, *La cinquantaine en Provence*.



L'humaniste

Avant d'occuper ses fonctions de président-directeur général, le Dr Lamontagne a consacré une grande partie de sa carrière à stimuler la recherche en psychiatrie et à démystifier les maladies mentales auprès du grand public. On lui doit notamment, l'élaboration, avec le Dr Isaac Marks, le pape du comportementisme, de la thérapie par immersion, reconnue mondialement aujourd'hui comme le traitement de choix des phobies, la création de la Fondation des maladies mentales et la mise sur pied du Centre de recherche Fernand-Séguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. Si aujourd'hui au Québec, la maladie mentale est reconnue au même titre qu'une maladie physique, c'est en grande partie grâce à sa contribution.

Parallèlement à ces activités, le Dr Lamontagne s'est impliqué sur le plan humanitaire: mise sur pied d'une urgence psychiatrique pour les itinérants de *Dernier recours*, travail humanitaire, etc. En octobre 2004, il était élu Grand Montréalais de l'année dans le secteur social.

L'artiste

Le Dr Lamontagne a aussi une âme d'artiste qu'il assume pleinement. Il a mis à quelques reprises ses talents de crooner et de rocker au profit de la Fondation des maladies mentales, à l'occasion de spectacles de levée de fonds au Casino de Montréal. ♦



« Yves Lamontagne c'est la pointe d'un iceberg. Plus on s'en approche, plus on constate que l'on a affaire à un géant, un musicien, un écrivain, un médecin et certainement un humaniste. »

Richard Gagnon,

président du Conseil interprofessionnel du Québec

« Au fil de chaque projet d'édition que nous avons effectué ensemble, le Dr Lamontagne s'est révélé être un auteur doté des qualités que tous les éditeurs recherchent : soit des idées fortes, une expérience de vie singulière à partager, un ton très personnel, de l'ardeur et de la patience, ainsi qu'un mélange de confiance et d'humilité qui fait toute la différence. Bref, le plaisir de l'éditeur et des lecteurs est toujours au rendez-vous. Puisse cette nouvelle étape de vie qui commence pour lui être également à cette enseigne. »

Anne-Marie Villeneuve,

éditrice et toute l'équipe des Éditions Québec Amérique

« Le lendemain matin de son élection à la présidence du Collège, le nouveau président accueillait personnellement à la réception chaque employé. Dès le premier jour, le Dr Lamontagne avait réussi à toucher chacun de nous par ce petit geste d'une grande valeur humaine. Personnellement, j'ai vite appris à le connaître, car tout va vite avec le Dr Lamontagne. C'est un homme d'action qui aime relever des défis et faire avancer les choses. Nous connaissons tous son intérêt pour la profession médicale, la qualité de la médecine, la protection du public [...], mais c'est à travailler avec lui tous les jours depuis 12 ans que j'ai découvert l'homme de cœur et de passion. Adieu, Monsieur le Président, on ne vous oubliera jamais. »

Lorraine Alepin Dutil,

adjointe du Dr Yves Lamontagne

« Sa passion, son engagement et sa détermination sont légendaires et ce sont ces qualités qu'il a mises à profit en créant la Fondation des maladies mentales, qu'il soutient depuis plus de 30 ans, par ses conseils, ses encouragements, sa disponibilité, ainsi que par les nombreux spectacles qu'il a donnés au profit de la Fondation. Pour nous, son nom sera à jamais lié aux maladies mentales et à l'avancement de la cause. »

Jocelyne Monty,

Fondation des maladies mentales



Le Dr Yves Lamontagne, homme d'action et engagé, est aussi un homme de famille. Il est ici entouré de son épouse, madame Céline Lacerte, et de leurs enfants, Miori et Simon.

Mission accomplie, Dr Lamontagne

Au terme de ses douze années de présidence, le Dr Lamontagne a réalisé les quatre objectifs qui l'ont suivi tout au long de sa présidence. Il a assoupli l'organisation et l'a rendue plus efficace et dynamique, il a amélioré les relations avec les médias et le public, il a maintenu l'absence de toute attache politique et, enfin, il a resserré la gestion financière de l'ordre.

...et à relever

Dans le message qu'il adressait aux membres du Conseil d'administration du Collège lors de la dernière réunion régulière qu'il présidait, le 21 mai dernier, le Dr Lamontagne partageait avec ceux-ci cette réflexion sur la présidence du Collège :

« À mon avis, pour être PDG du Collège, il faut être au-dessus de la mêlée, être souple, avoir un bon sens de l'écoute, un leadership démocratique et être un libre penseur ainsi qu'un libre parleur. » ♦

« Dans ce milieu en mouvance, souvenez-vous que la médecine demeure la plus belle des professions, car elle est un mélange de science et d'art, d'intelligence et de sagesse. »

— Dr Yves Lamontagne

(Message adressé à des étudiants en médecine)

PAR CLAUDE MÉNARD, M.D., DIRECTION GÉNÉRALE

AJUSTEMENT D'UN MÉDICAMENT PAR UNE INFIRMIÈRE

ENFIN UN TERRAIN D'ENTENTE A ÉTÉ TROUVÉ DANS LE CONFLIT CONCERNANT LES ORDONNANCES D'AJUSTEMENT DES MÉDICAMENTS PAR DES INFIRMIÈRES.

Avec la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, les présidentes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des pharmaciens du Québec, ainsi que le président du Collège des médecins du Québec, ont convenu des conditions pour l'ajustement des médicaments par les infirmières, dans le cadre d'une ordonnance collective en première ligne ou pour la clientèle ambulatoire. À cet effet, ils ont signé, avec le sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, une convention en juillet dernier.



LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ENTENTE

1. Les initiatives locales déjà en place et les modèles reconnus par les médecins, les infirmières et les pharmaciens du milieu sont maintenus.
2. Cinq modèles seront élaborés par un comité d'experts constitué de médecins (spécialistes et médecins de famille), d'infirmières et de pharmaciens. Quatre conditions cliniques ont déjà été identifiées : le diabète, l'hypercholestérolémie, l'hypertension et l'anticoagulothérapie. D'autres conditions seront ajoutées dans une deuxième phase si l'implantation des premières s'avère un succès.
3. Un comité de pilotage, présidé par le sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux, sera mis en place afin de s'assurer de l'avancement des travaux relatifs à l'élaboration d'ordonnances collectives de référence; il sera également consulté à propos d'une solution informatique que le MSSS proposera.
4. L'ordonnance collective complète, incluant le protocole afférent s'il y a lieu, doit être disponible pour le pharmacien lorsque l'infirmière procède à l'ajustement d'un médicament selon cette ordonnance collective.
5. Le MSSS s'engage à proposer une solution informatique au plus tard le 30 septembre 2010. Une telle solution n'est pas un préalable à la mise en œuvre d'ordonnances collectives, celles-ci pouvant être rendues disponibles par télécopieur, par courriel ou en version papier attachée au formulaire de liaison ou par tout autre moyen convenu entre les partenaires.
6. Il a également été convenu que le formulaire de liaison transmis au pharmacien par l'infirmière qui procède à l'ajustement, selon l'ordonnance collective du médecin, doit contenir les éléments suivants :
 - Les coordonnées complètes¹ du patient;
 - La posologie de départ;
 - La donnée biologique ou physiologique pertinente à l'ajustement du médicament comme par exemple, le résultat de la glycémie, la tension artérielle;
 - La posologie ajustée;
 - Le nom de l'infirmière et son numéro de permis d'exercice;
 - La référence à l'ordonnance collective;
 - La durée du traitement;
 - Le médecin signataire ou répondant dans le cadre de l'ordonnance collective;
 - Un numéro de téléphone de référence ainsi que l'horaire de disponibilité.

¹ Pour le Collège des médecins du Québec, les coordonnées complètes du patient sont celles prévues au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 3 du *Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin*, c'est-à-dire le nom et la date de naissance du patient.

PAR ROGER LADOUCEUR, M.D., M.Sc., RESPONSABLE DU PLAN D'AUTOGESTION DE DPC
ANDRÉ JACQUES, M.D., DIRECTEUR, DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE
FRANÇOIS CROTEAU, M.D., PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DPC

LE PLAN DE DPC RAPPORT ANNUEL ET QUESTIONS FRÉQUENTES

INTRODUCTION

Depuis l'adoption en 2007 de la résolution « Adopter le plan d'autogestion de développement professionnel continu comme outil du maintien de la compétence des médecins et rendre disponible toute l'information pertinente à la réalisation de leur plan de DPC¹ », le Collège des médecins du Québec (CMQ) recommande à tous les médecins en exercice de souscrire à un plan de DPC.

Les médecins ont le loisir d'utiliser le plan qui leur convient le mieux : un plan d'autogestion (PAG) comme celui du CMQ ou le PADPC de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ); le *Maintien du Certificat* (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC); le *Maintien de la compétence professionnelle* (Mainpro) du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC).

Pour s'assurer de la mise en œuvre de cette directive, le CMQ a instauré un programme de suivi auprès des médecins en exercice. Chaque année, les médecins issus d'un échantillon aléatoire représentant 3 % de ceux qui exercent activement sont invités à soumettre leur plan de DPC pour en vérifier la conformité.

Cet article présente les derniers résultats disponibles, les compare à ceux obtenus les années précédentes et répond aux questions les plus souvent posées à l'égard du plan de DPC.

PLAN DE DPC 2009-2010

L'échantillon aléatoire comptait 523 médecins.

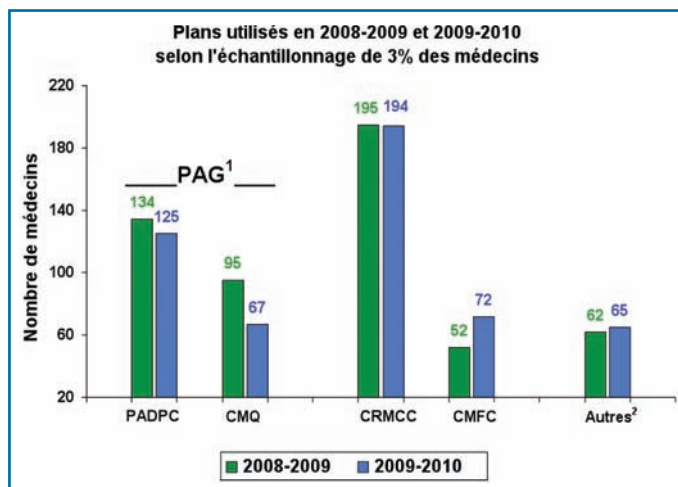
Choix des programmes de DPC

Deux cent vingt (n=220) médecins ont choisi un plan d'autogestion (PADPC, CMQ ou autre plan approuvé), 194 ont opté pour le plan du Collège royal et 72 ont utilisé le plan du Collège des médecins de famille du Canada. Les autres n'ont pas soumis de plan, ont été exemptés pour des raisons exceptionnelles ou ont pris leur retraite.

TAUX DE CONFORMITÉ

Le taux de conformité en 2009-2010 est très élevé : 94,6 % des plans vérifiés ayant été jugés conformes aux attentes. Seulement 28 médecins parmi les 523 échantillonnés ont des plans non conformes et pour la plupart, par défaut de répondre (n=18).

Comparaison des résultats 2008 - 2010



¹PAG : Plans d'autogestion

²Autres : Autre plan approuvé, aucun plan, exempté ou retraité

QUESTIONS SOUVENT POSÉES À L'ÉGARD DU PLAN DE DPC

1. LE PLAN EST-IL OBLIGATOIRE ?

Non, le plan n'est pas obligatoire. Il s'agit d'une mesure incitative adoptée par le CMQ dans le cadre de son mandat de protection du public.

2. QUELLES MESURES SONT PRISES À L'ÉGARD DES PLANS NON CONFORMES ?

À la suggestion du comité de DPC, le CIP a résolu de faire parvenir au médecin n'ayant pas fourni son plan de DPC tel que requis de le faire, une lettre l'informant qu'une note serait versée à son dossier professionnel en l'absence d'une réponse positive à la demande.

Le CIP évaluera également la pertinence de procéder à une visite d'inspection professionnelle pour les médecins sans plan de DPC ou sans plan de DPC conforme, si d'autres facteurs de risque sont présents.

3. SUIS-JE OBLIGÉ D'AVOIR UN PLAN DE DPC SI JE SUIS RETRAITÉ, MALADE OU N'UTILISE MON TITRE DE MD QU'À L'OCCASION ?

Non, si vous êtes retraité ou ne pouvez pas travailler. Par contre, un plan de DPC est requis pour tous les autres médecins actifs, à temps plein ou à temps partiel, quel que soit leur secteur d'activité.

¹ <http://www.cmq.org/fr/MedecinsMembres/Dpc.aspx>

4. PEUT-IL Y AVOIR D'AUTRES CONSÉQUENCES POUR LE MÉDECIN QUI N'A PAS DE PLAN DE DPC?

Potentiellement, OUI.

L'omission pour le médecin d'adhérer à un plan de DPC pourrait servir d'indice ou laisser soupçonner l'existence de problèmes dans l'exercice du médecin.

L'absence d'activités de DPC pourrait notamment servir pour étayer les lacunes observées dans le cadre des activités de surveillance de l'exercice de la profession par le CIP ou par le syndic.

5. COMBIEN DE CRÉDITS LE CMQ EXIGE-T-IL ?

Les programmes du CMQ et de la FMOQ sont basés essentiellement sur une démarche réflexive structurée en fonction de vos besoins de DPC; le nombre de crédits a peu d'importance. Par contre, les programmes du CMFC et du CRMCC ont des exigences précises à cet égard : ainsi, le CMFC exige que les médecins certifiés cumulent 250 crédits par période de 5 ans, dont un maximum de 125 crédits M-2. Au CRMCC, les médecins associés sont tenus d'obtenir au moins 40 unités de formation de développement professionnel continu chaque année et au moins 400 unités par cycle de 5 ans, dont un maximum consacré aux activités individuelles non accréditées.

6. COMMENT LE CMQ JUGE-T-IL DE LA CONFORMITÉ DE MON PLAN ?

Pour être conforme, le Plan d'autogestion du CMQ, tout comme le PAPDC de la FMOQ ou les autres plans d'autogestion approuvés, doivent contenir les éléments suivants :

1. **Mon exercice professionnel actuel**
2. **Mes objectifs**
3. **Mes activités de DPC et leurs retombées sur ma pratique**
4. **Ma réflexion à la fin du cycle et mon réajustement**
5. **Ma synthèse annuelle des activités de DPC**

En ce qui concerne le MDC et le Mainpro, leur conformité est évaluée respectivement par le CRMCC et le CMFC.

LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES - UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE DES MÉDECINS

Considérant le grand nombre de médecins (94,6 %) qui ont des plans de DPC conformes selon nos données, on peut affirmer que les médecins québécois ont à cœur le maintien de leur compétence professionnelle. Ces données semblent aussi confirmer le bien-fondé de la résolution prise par le CMQ en 2007 d'utiliser le plan de DPC comme outil témoignant du maintien des compétences professionnelles.

Ces résultats sont tout à leur honneur. Nous tenons à féliciter tous ces médecins.



LE PLAN DU COLLÈGE... FACILE

UN ATELIER À VOTRE PORTÉE



INSCRIVEZ-VOUS !

Que ce soit pour vous aider à choisir le plan qui vous convient ou pour adhérer au Plan du Collège, saisissez une occasion qui facilitera votre démarche et, à défaut de ne pouvoir former un groupe de participants tout près de chez vous, inscrivez-vous à notre prochain atelier qui se tiendra au Collège des médecins, le 5 novembre 2010.

RENSEIGNEMENTS : Éline Daveluy
514 933-4441, poste 5296 • edaveluy@cmq.org

Anciens exposants d'Expo-sciences manifestez-vous!

Nous
sommes
à votre
recherche!



Tous les détails au
www.exposciences.qc.ca

AVIS, MISES EN GARDE ET RETRAITS

PRODUIT	INDICATION	NOUVELLE INFORMATION
HERCEPTIN®	Ne doit être administré qu'aux patients atteints d'un cancer gastrique métastatique en présence d'une surexpression de HER2 définie par un score IHC2+ confirmé par FISH+, ou un score IHC3+ déterminé par une méthode précise et validée	Approbation par Santé Canada de l'emploi de HERCEPTIN®, en association avec la capécitabine ou le 5-fluoro-uracil i.v. et le cisplatine, dans le traitement des patients atteints d'un adénocarcinome gastrique ou de la jonction œso-gastrique métastatique, HER2-positif, n'ayant pas reçu de traitement anticancéreux préalable pour leur maladie métastatique
RELISTOR^{MD} (bromure de méthylalantrexone)	Traitement de la constipation due aux opioïdes chez les patients atteints d'une maladie avancée qui reçoivent des soins palliatifs	Association entre RELISTOR ^{MD} pour injection sous-cutanée et des cas de perforation gastro-intestinale



Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site Web de Santé Canada <http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/advisories-avis/prof/index-fra.php>

MISE AU POINT SUR LES CONTRACEPTIFS CONTENANT DE LA DROSPIRÉNONE

Le Collège souhaite transmettre à ses membres l'avis des experts en planning familial de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) quant à la prescription de contraceptifs oraux contenant de la drospirénone. Contrairement à ce que laissent croire deux études publiées en 2009 dans le British Medical Journal concernant l'incidence de thromboembolie veineuse plus élevée avec ces contraceptifs oraux qu'avec d'autres, l'INSPQ est d'avis que les données probantes ne justifient pas que les médecins modifient leurs habitudes de prescription pour les femmes en bonne santé. Selon les experts de l'INSPQ, plusieurs failles et biais méthodologiques réduisent la validité des résultats présentés dans

ces deux articles. Leurs conclusions doivent donc être interprétées avec circonspection.

On devrait plutôt rassurer les femmes qui utilisent un contraceptif contenant de la drospirénone quant à son innocuité. Cependant, la prudence est suggérée dans le cas des patientes présentant certaines maladies (insuffisance rénale, dysfonction hépatique et insuffisance surrénalienne) qui prédisposent à l'hyperkaliémie.



Une analyse approfondie des études scientifiques sur les contraceptifs oraux contenant de la drospirénone est accessible dans le site Web de l'INSPQ : <http://www.inspq.qc.ca/>

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

EXERCEZ-VOUS DANS PLUS D'UNE PROVINCE CANADIENNE?

Si vous avez répondu oui à cette question, il est important de vérifier auprès de l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) ou de tout autre assureur si votre assurance responsabilité professionnelle s'applique dans toutes les provinces où vous exercez.

Il est de votre responsabilité de vous assurer d'être couvert pour tous les services professionnels que vous offrez et ce, pour tous les territoires où vous pratiquez.

CET ESPACE VOUS EST RÉSERVÉ. IL NOUS FERA PLAISIR DE PUBLIER VOS QUESTIONS ET COMMENTAIRES ET D'Y RÉPONDRE.
FAITES-NOUS PARVENIR VOS TEXTES (MAXIMUM 15 LIGNES) À L'ADRESSE SUIVANTE : COLLEGEDESMEDECINS@CMQ.ORG

MÉDECINE ET CHIRURGIE ESTHÉTIQUES

Commentaires reçus à la suite de l'envoi de l'infolettre du 15 juin 2010 invitant les médecins à prendre connaissance du rapport du groupe de travail sur la médecine et la chirurgie esthétiques.

J'ai remarqué que seule la pratique avec les lasers 3 et 4b est mentionnée concernant les épilations. J'aurais aussi souhaité une forme de contrôle de la pratique du laser pour ôter les taches brunes sur les peaux vieillissantes, qui est actuellement faite par des techniciennes formées «sur le tas » dans la clinique d'esthétique, sans supervision d'un médecin. [...]

T.D.

Réponse du Dr Yves Robert, secrétaire :

Concernant l'usage des lasers, nous allons recommander à l'Office des professions du Québec de rattacher les opérateurs de lasers à un ordre professionnel pour encadrer la formation, les assujettir à un code de déontologie et vérifier qu'ils détiennent une assurance responsabilité professionnelle. Nous demandons également que leur utilisation du laser se limite à l'épilation excluant toute lésion cutanée, y compris la kératose séborrhéique (taches brunes) et les varices. Notre demande va exactement dans le sens de votre suggestion.

J'ai pris connaissance de votre document sur la médecine esthétique et je suis restée sur mon appétit. Je suis médecin de famille et j'aimerais savoir les exigences du Collège, entre autres, en ce qui a trait à la formation pour la sclérothérapie (varicosités, varices membres inférieurs) et les injections

pour les rides (botox, acide hyaluronique). Allez-vous fournir des consentements écrits à remettre aux patients pour chacune des procédures?

G.L.

Réponse du Dr Yves Robert, secrétaire :

Nous avons annoncé la direction dans laquelle le Collège entend s'engager au cours de la prochaine année dans le domaine des activités médicales esthétiques dans le but de mieux protéger le public. Beaucoup reste à faire, en particulier :

1. Répertorier l'ensemble des gestes, actes ou interventions pouvant être regroupés dans le domaine de l'esthétique et qui relèvent de l'exercice de la médecine;
2. Produire le guide d'exercice pour les médecins dont le but principal sera d'établir un cadre général d'exercice applicable à tout ce secteur d'activité, incluant une procédure standardisée de consentement libre et éclairé;
3. Établir pour chacun des gestes, actes ou interventions identifiés au répertoire, les indications, les contre-indications, les effets secondaires, les données probantes d'efficacité, si elles existent, de même que la formation minimale requise pour les pratiquer.

Il va sans dire que ces travaux se feront avec la collaboration des médecins exerçant dans ce domaine. À titre d'exemple, il serait raisonnable d'exiger d'un médecin n'ayant jamais exercé en sclérothérapie ou n'ayant jamais utilisé de produits infiltrants,

de faire un nombre minimal de traitements sous supervision d'un collègue expérimenté avant d'être laissé en pratique indépendante. Ces normes de formation restent à définir et ceci est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas de formation académique formelle dans nos facultés de médecine pour assurer la qualité de la formation dans ce domaine.

Enfin, pour répondre à votre deuxième question, nous avons effectivement l'intention d'inclure dans le guide d'exercice des procédures standardisées de consentement libre et éclairé des patient(e)s pour toute injection de produit ou procédure impliquant une forme d'effraction de la peau.

Nous avons également l'intention de modifier notre règlement sur la tenue des dossiers, pour exiger de la part d'un médecin exerçant dans le domaine de l'esthétique de tenir un registre local de toutes ses activités, accessible en tout temps aux officiers du Collège, et dont le contenu reste à définir.

INSUFFISANCE VASCULAIRE CÉPHALORACHIDIENNE CHRONIQUE (IVCC) ET SCLÉROSE EN PLAQUES (SEP)

Réactions à la suite de l'infolettre du 23 juin dernier dans laquelle le Collège exprimait sa position sur l'hypothèse d'un lien possible entre l'insuffisance vasculaire céphalorachidienne chronique (IVCC) et la sclérose en plaques.

Je salue la position rationnelle et scientifique du Collège sur la problématique énoncée dans l'infolettre. Compte tenu de la position affichée par certains animateurs de télévision

qui semblent encourager directement les malades atteints de SEP, j'imagine que le Collège a fait ou planifie de faire un effort de vulgarisation expliquant sa position, et particulièrement la pertinence de valider la mesure et l'intervention. [...]

N.R.

Bravo pour cette excellente mise au point concernant aussi bien la maladie elle-même et l'hypothèse thérapeutique proposée, que l'attitude prudente de la communauté médicale, en particulier celle du Collège des médecins. Son attitude empreinte de rigueur scientifique et d'ouverture vis-à-vis une avenue de recherche intéressante

mérite nos éloges. Elle mérite surtout d'être connue du grand public. [...]

J.B.

N.D.L.R. Le contenu de l'infolettre a été envoyé sous forme de communiqué aux médias qui ont fait largement écho aux propos du Collège.

ATELIERS ET FORMATION

Voici certains ateliers organisés par la Direction de l'amélioration de l'exercice du Collège des médecins du Québec d'ici la fin décembre 2010

L'ÉVALUATION MÉDICALE DE L'APTITUDE À CONDUIRE UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Atelier visant à fournir aux médecins les outils nécessaires pour évaluer l'aptitude de leurs patients à conduire un véhicule automobile

14 octobre à 18 h 30, Trois-Rivières

11 novembre à 12 h 15, Deux-Montagnes



QUAND LA FAMILLE S'EN MÊLE

Atelier proposant des solutions quand la famille interfère dans la relation médecin-patient

21 octobre à 18 h, Trois-Rivières



L'ESSENTIEL DE LA TENUE DES DOSSIERS PAR LES MÉDECINS EXERÇANT EN CABINET

Atelier d'une journée s'adressant aux médecins qui souhaitent améliorer la tenue de leurs dossiers médicaux

13 octobre, de 9 h à 16 h, Montréal



QUAND L'ADO DÉRANGE

Atelier sur les troubles du comportement des adolescents

2 décembre à 13 h, Verdun



Si vous désirez organiser une activité, veuillez adresser votre demande à Isabelle Brunet

Direction de l'amélioration de l'exercice, Collège des médecins du Québec

MONTRÉAL : 514 933-4441, poste 5330

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL : 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : ibrunet@cmq.org

VOUS AVEZ DES NOUVELLES DE VOS RÉGIONS À NOUS COMMUNIQUER ?

Écrivez-nous à collegedesmedecins@cmq.org

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT MAJEURS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF

Le gouvernement du Québec a annoncé au cours de l'été un investissement de 119,8 millions de dollars pour l'agrandissement de l'Hôpital général juif. La première phase porte sur l'aménagement d'un service d'urgence ultramoderne. Le service d'urgence actuel reçoit annuellement quelque 70 000 patients alors qu'il a été conçu pour un volume annuel de 38 000 patients.

Les phases subséquentes du nouveau complexe viseront notamment l'ajout des blocs opératoires



et des soins intensifs, ce qui permettra à l'établissement de relever le défi de l'accessibilité pour les trente prochaines années.

DEUX NOUVEAUX GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE (GMF) POUR LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Huit médecins se sont regroupés pour former le GMF Beauceville. Ces médecins sont répartis sur quatre points de service : la Clinique familiale de Saint-Victor, la Coopérative de santé Robert-Cliche (Beauceville), le bureau du Dr Bruno Roy (Beauceville) et le bureau du Dr Jean-Claude Nadeau (Tring-Jonction).

Par ailleurs, huit autres médecins ont réuni leur pratique pour former le GMF Beauce-Centre. Celui-ci dispose de quatre points de service : la Clinique médicale Saint-Joseph (Saint-Joseph de Beauce), la Clinique médicale Renault (Beauceville), la Clinique médicale de Saint-Odilon et le bureau du Dr Pierre Roy (Tring-Jonction).

Médecin
Passionnée
par la vie

**LES FONDS
UNIVERSITAS**
Pour l'avenir de vos enfants

DEPUIS
1964

UN MONDE DE POSSIBILITÉS S'OFFRE À EUX...

- Découvrez la flexibilité de nos régimes réputés pour leur performance*¹
- Bénéficiez d'une aide gouvernementale pouvant atteindre 10 800 \$ par enfant !*²
- Remboursement de votre épargne garanti*³

REEE
Régime enregistré
d'épargne-études

nouveaux souscripteurs

Obtenez 100 \$
en chèques-cadeaux
applicables à un REEE⁴

Pour toute information, contactez dès maintenant Lorraine Girard
au **514 732-0439** ou visitez universitas.ca/collegedesmedecins

* Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre prospectus pour obtenir de plus amples informations. Le prospectus est disponible en écrivant au siège social ou sur universitas.ca. **1.** 6,73% de rendement net moyen à la valeur marchande sur une période de 10 ans (De 2000 à 2009 inclusivement) pour l'ensemble des actifs sous gestion. **2.** Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de 20 % à 40 % et Incitatif québécois à l'épargne-études (IOEE) de 10 % à 20 % des montants investis. Selon le revenu familial net. **3.** Épargne investie principalement en bons du Trésor et en obligations gouvernementales. **4.** Certaines conditions s'appliquent. Consultez le règlement sur universitas.ca/collegedesmedecins, inscriptions entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2010.

PÉRIODE : DU 22 MAI AU 13 AOÛT 2010

Le Collège des médecins a été informé du décès des médecins suivants.

NOM, PRÉNOM	N° DE PERMIS	TYPE DE PRATIQUE	LIEU D'EXERCICE
Azar, Antoine	70326	Oto-rhino-laryngologie	Montréal
Boux, Pierre	65192	Médecine de famille	Waterville
Cartier, Georges-Étienne	67045	Psychiatrie	Beaconsfield
D'Astous, Josée	84017	Médecine de famille	Montréal
Derouin, Marc	95270	Anesthésiologie	Longueuil
Gagnon, Roger	48067	Anesthésiologie	Laval
Jobin, Maurice	54095	Médecine de famille	Montréal
Lambert, Jacques	60143	Chirurgie générale	Laval
Laurence, Marcel	48114	Obstétrique-gynécologie	Boisbriand
Legault, Louis	76031	Médecine de famille	Beloeil
Martineau, Gérard	49102	Santé communautaire	Québec
Nelligan, David J.	69105	Médecine de famille	Hudson
Noiseux, Pierre-Paul	68261	Neurologie	Montréal
Oh, Mila	02406	Ophthalmologie	Montréal
Pelousa, Jésus P.	72432	Anesthésiologie	Mont-Royal
Pichet, Robert	68269	Obstétrique-gynécologie	Montréal
Roy, Suzanne	78093	Médecine de famille	Saint-Vallier
Savoie, Eudore	47082	Chirurgie générale	Saint-Laurent
St-Yves, Colette	73174	Endocrinologie	Trois-Rivières

ERRATUM

Une erreur s'est glissée à la page 29 du numéro été 2010 de la revue *Le Collège*. Les noms suivants n'auraient pas dû apparaître dans la liste des Avis de décès, mais plutôt être considérés comme des « retraits administratifs » : William Russel Cameron, Colin Douglas Leslie Cromar, Bernard Desrosiers, Allan Rutledge Doane, Henry Stuart Dunham, Gerald Harry Graham, David Wallace jr. Mackenzie, Stephen Clement Maley, Robert Marcoux, James Duncan Munroe, F. Victor Ogulnik, Georges Étienne Peloquin, Samuel Rabinovitch, Kenneth Alexander Roberts, Steven Rona, T. Glen Stoddart et George Zavitzianos.

Toutes nos excuses.

**COLLOQUE 2011
DU COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC**

**VENDREDI 13 MAI 2011,
À LONGUEUIL**



**Le don d'organes sauve des vies.
Signez don !**

signezdon.ca



QUÉBEC-TRANSPLANT

PÉRIODE : DU 22 MAI AU 13 AOÛT 2010

Le Collège des médecins a admis ces nouveaux membres.

PERMIS RESTRICTIFS

Amrani, Laila
 Aris, Fadi
 Barbier, Alexandre
 Ben-Shoshan, Moshe
 Brunier, Jean-Louis
 Chacon Mercado, Marco Alejandro
 Charbonney, Emmanuel
 Charron, Maryse
 Chassé, Michaël
 Darsaklis, Konstadina
 Davison, Kelly
 Djaknoun, Djaouida
 Donatelli, Francesco
 Drapeau, Christine
 Exantus, Marjorie
 Fekir, Sami
 Gaudet, Marc
 Halac, Ugur
 Haraoui, Louis-Patrick
 Hoffman, Shawn Lorne
 Jardon, Kris
 Khan, Ayesha
 Kim, Christina Kyu Hyun
 Kontolemos, Mario
 Kovacina, Bojan
 Labos, Christopher
 Laflamme, David
 Langlois, Fabienne
 Le, Thi Som Mai
 Leite Vieira Costa, Ricardo
 Lessard, Myriam
 Leung, Benjamin
 Massicotte, Marie-Hélène
 Mercky, Jocelyn
 Mucsi, Istvan
 Naud, Jean-François David
 Nosair, Mohamed Shawky Ibrahim
 Quiroz Martinez, Hector
 Ranger, Mélissa
 Sam, Karl
 Schwartz, Blair Carl
 Suess, Andrew Myles
 Tinh-Phu, Audrey
 Tremblay-Coutu, Éléonore
 Viremouneix, Loïc
 Warkus, Thomas

MÉDECINS DE FAMILLE

Abikhzer, Yaël
 Allard Riopel, Miriame
 Arguin, Frédéric
 Aziez, Abdelaâziz
 Baril-Guérard, Elyse
 Barthélémy, Lucie
 Bélisle, Roselyne
 Belliveau, Anne Catherine
 Benzaid, El Mostafa
 Bernard, Marie
 Bernier, Marie-France
 Blais, Annie
 Boivin, Frédéric
 Bonicard, Pierre-Alexandre
 Bonin-Carignan, Andréanne
 Bouchard, Amélie
 Bouffard, Audrey
 Bourque, Rachel
 Branch, Frédéric
 Brenhouse, Michelle
 Budeci, Cristian Lucian
 Bussièrès-Labrecque, Audrey
 Bustros-Lussier, Geneviève
 Busuoc, Ruxandra
 Campbell, Latoya Lenora
 Canaan, Julie
 Carbonneau Girouard, Maxime
 Caron, Catherine
 Castaneda-Bucci, Cristina
 Charbonneau, Chantal
 Chiquette-Pomar, Annie
 Collin, Émilie
 Compéra-Rouaud, Claire
 Cotran, Marc Émile
 Cotton, Patrick
 Dadabhai, Ambreen
 Dandona, Kshitij Badal
 Darques, Loïc
 Delalay, Nathalie
 Delamarre, Samuel
 Desbiens, Geneviève
 Desjardins, Julie
 Desroches, Valérie
 Doucet, Audrée
 Du Sault, Karine
 Dubé, Mélissa
 Dubuc, Éric
 Dumont, Karine
 Dussault, Andréanne
 Elman, Elyssa
 Emond, Annick
 Eyestone, Gerald Russell
 Fortier, Elise
 Fortier, Katie
 Fortier, Ychelle
 Gagnon, Geneviève
 Gailloux, Benoit
 Garcia Gonthier, Maïté
 Gardner, Marieke
 Gauthier, Véronique
 Gemme, Emilie
 Gibbons, Amber
 Goulet, Audrey-Anne
 Grégoire, Caroline
 Haf Gagné, Valérie
 Haineault, Caroline
 Hajjar, Edward
 Hammam, Lynda
 Hassen Bey, Leila
 Hébert, Isabelle
 Hébert, Michel
 Hébert-Semco, Geneviève
 Hoang, Que Chi
 Holody, Erik Alan
 Houle, Noémi
 Huppé, Xavier
 Iakoub, Elena
 Jodoin, Valérie
 Kadoch, Harry
 Khazandar, Fatimah
 Khima, Chahrazed
 Kim, Willy Stevens
 Labrecque, Carole
 Lachance-Fortin, Géraldine
 Lacroix, Sébastien
 Lafontaine, Laurie
 Lafranchise, Karine
 Laganière, Marie Josée
 Lampron, Sébastien
 Lamy, Marie-Eve
 Lanoue, Martin
 Lapierre, Mélanie
 Lapointe, Véronique
 Larrivée, Mathieu
 Leblanc, Marie-Hélène
 Leblanc, Milaine
 Leclerc, Rachel
 Lecomte, Véronique
 Lecours, Isabelle
 Lee, David
 Lee, Ik Ju
 Legault, Dominic
 Lemay, Catherine
 Lemay, Jean-François
 Lemieux, Marie-Ève
 Lemire, Pierre Luc
 Machado Contreras, Arcelio Ricardo
 Maheu, Benoît
 Martel, Julien
 Martel, Sophie
 Melançon, Marie-Lise
 Michaud, Julie Christine
 Miclette Ménard, Philippe Antoine
 Millette-Francoeur, Laura-Lou
 Mojica Correa, Ludy Sofia
 Monnier, Audrey
 Morin, Caroline
 Nicolas, Marjolaine
 Noël-Beau, Noémie
 Ouellet, Marie-France
 Parenteau, Judith
 Paris, Raphaël
 Picotte, Frédéric
 Pinard, Louis Gabriel
 Privé, Annie-Claude
 Raymond-Robichaud, Jean-Michel
 Rinfret, Joanie
 Ringuette, François
 Riopel, Mathieu
 Rivest, Geneviève
 Robichaud, Michèle
 Rodrigue Verhelst, Ariane
 Roussel-Canuel, Amélie
 Roy, Véronique Élisabeth
 Saillant, Catherine
 Sanche, Stéphanie
 Sauvé, Marie-Lou
 Simard, Vincent
 Sylvestre, Nicolas
 Therrien, Guenièvre
 Therrien, Joëlle
 Thibault, Audrey
 Tourangeau-Larivière, Marie-Ève
 Trattner, Raquel
 Tremblay, Bianca
 Tremblay, Florence
 Turcot, Josée
 Vandelli, Stefania
 Villeneuve, Etienne
 Vo, Thuy Quynh
 Weiss, Matthew John
 Yazdanian, Shirin Olga
 Zaharia, Mihai-Cristian

PÉRIODE : DU 22 MAI AU 13 AOÛT 2010

Le Collège des médecins a admis ces nouveaux membres.

SPÉCIALISTES

Anatomo-pathologie

Dazé, Yann
Zhang, Zhi Ping

Anesthésiologie

Brouillette, Geneviève
Fortin, Véronique
Goyette, Anne-Marie
Labrosse, Carl
Létourneau, Malorie
Lortie, Élise
Moreau-Bussièrre, François
Nguyen, Micheline

Biochimie médicale

Baass, Alexis

Chirurgie cardiaque

Laurendeau, Steve

Chirurgie générale

Bélanger, Julie
Bourque, Marjolaine
Chhiv, Mony
Cloutier, Alexis-Simon
Le Régent, Linda
Marchand, Valérie
Rhéaume, Pascal
Savard, Philippe
Morris, Mélanie

Chirurgie orthopédique

Alami, Ghassan
Dorval, Nicolas
Tremblay, Marc-André

Chirurgie plastique

Borsuk, Ronnie
Dupéré, Sophie
Ferron, Charles Etienne
Salib, George Emmanuel

Dermatologie

Houle, Marie-Claude
Tran, Diane

Endocrinologie

Brassard, Maryse
Pelletier, Lysanne
Sbrocchi, Anne Marie

Génétique médicale

Lévesque, Sébastien

Médecine d'urgence

Jamaty, Chloé
Piette, Éric
Plourde, Miville

Médecine interne

Béliveau, Samuel
Bergeron, Vincent
Delisle, Marie-Noëlle
Gonthier, Geneviève
Levesque, Kateri
Mayette, Michaël
Meunier, Rosalie-Sélène
Ouellet, Pierre-Luc
Pelletier, Marie-Josée
Robert, Caroline
Thériault, Benoit

Médecine nucléaire

Keu, Khun Visith

Microbiologie médicale et infectiologie

Castonguay, Stéphanie
Dufresne, Simon
Houle, Claudia
Lavallée, Christian
Savard, Patrice
Su, Shih-Hann
Yared, Nada

Neurochirurgie

Lapointe, Geneviève

Neurologie

Girard, Marie-Ève
Hadj Tahar, Abdallah

Ricard, Geneviève
Sirois-Bergeron, Élise

Obstétrique-gynécologie

Brochu, Ian
Carranza-Mamane, Belina
Dionne, Marie-Danielle
Filion, Rosalie
Lévesque, Isabelle
Noël, Ann-Edwidge
Sebastianelli, Alexandra
Thalabot, Marie-Claude

Ophthalmologie

Bélanger, Paul
Mwilambwe Wa Mwilambwe, Annick
Oliver, Karin

Oto-rhino-laryngologie

Abou Chacra, Zahi
Philippon, Daniel
Vu, Thien Tuong Vi
Young, Jonathan

Pédiatrie

Bouchard, Jean-Benoit
Gaucher, Nathalie
Lapointe, Anie
Veilleux-Lemieux, Maude

Physiatrie

Habra, Natalie
Lacroix, Rémi

Pneumologie

Zielinski, Dawid K.

Psychiatrie

Agnaou, Hocine
Basque, André-Denis
Beaudry, Mélanie
Borduas Pagé, Stéphanie
Chiasson, Myriam
Forest, Isabelle
Fulicea, Laurentiu

Grandmont, Julie
Imbeault, Stéphanie
Lemieux, Maude
Lemire, Magali
Rosca Stredie, Gianina
Skalli, Leïla

Radiologie diagnostique

Bourdeau, Guillaume
Bourget, Catherine
Courcy, Marie-Josée
Douziech, Maxime
Dugas, Alexandre
Freire, Véronique
Levesque, Jean-Daniel
Picard, Josée
Pistono, Louis-Xavier
Thériault, Mélanie
Vinet, Jean-Charles

Radio-oncologie

Alfieri, Joanne
Bernard, Maryse
Carbonneau, Annie
Derashodian, Talar
Gauthier, Isabelle
Lambert, Louise
Panet-Raymond, Valérie
Roux, Audrey

Santé communautaire

Huot, Caroline

Urologie

Aziz, Anis
Lebel, Michel Hugues
Pouliot, Frédéric



Cette chronique permet à un membre d'exprimer ses idées en quelques mots, dans un format qui se veut ludique.

SUR UNE ÎLE DÉSERTE, VOUS APPORTEZ :

Mon ordinateur (et une connexion Internet)

UN PLAT RÉCONFORTANT :

Le macaroni aux tomates de ma mère

UN VOYAGE INOUBLIABLE :

2 mois et demi en Inde pour la fin de mon fellow

VOTRE PLUS BELLE RÉUSSITE PERSONNELLE :

L'ascension du Kilimandjaro

VOTRE PLUS BELLE RÉUSSITE PROFESSIONNELLE :

Quand mes patients me disent qu'ils n'avaient pas aussi bien vu depuis longtemps

UN REMÈDE QUAND TOUT SEMBLE DIFFICILE :

Une petite séance de magasinage

UN OBJECTIF À ATTEINDRE :

Voyager le plus souvent possible

UN CONSEIL À DONNER AUX JEUNES MÉDECINS :

Ne vous tuez pas à l'ouvrage dès le premier mois... augmentez le rythme tranquillement

UN VŒU POUR L'AVENIR DE LA PROFESSION AU QUÉBEC :

Plus de médecins de famille et de spécialistes dans les régions

SI VOUS N'ÉTIEZ PAS MÉDECIN, VOUS SERIEZ :

Fleuriste

POUR ASSURER UNE MÉDECINE DE QUALITÉ, IL FAUT :

Aimer son travail et évoluer au sein d'une bonne équipe

VOUS AIMERIEZ PASSER AUX RAYONS X VOUS AUSSI?

Écrivez-nous à collegedesmedecins@cmq.org

NOM : Isabelle Schmit

SPÉCIALITÉ : Ophtalmologiste

ÂGE : 36 ans

LIEU D'EXERCICE :

Centre universitaire de l'œil (CUO)
Hôpital du Saint-Sacrement, Québec

Dossier Médical Informatisé

Une première: intégration avec le DSQ!



INDEX PATIENT / RENDEZ-VOUS / FACTURIER / NUMÉRISEUR / NOTE
PRESCRIPTEUR / AVISEUR / PRESCRIPTEUR DE LABO

Ces utilisateurs font confiance à MED-Office, réalisant chaque mois :

10 millions \$
facturés à
la RAMQ

30 000
ordonnances

75 000
rendez-vous

Nouveautés version 3 : Résultats de laboratoire et autres
Visitez notre site web pour tous les détails

Contactez-nous : 1.866.831.9077 | www.medoffice.ca

Un produit développé par

Logiciels
INFODATA
TODIEST